République Française
Département de l'Yonne

2023 / _____

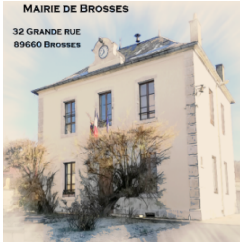

COMMUNE DE BROSSES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 10 **Présents :** 9 **Votants :** 9	Séance du 05 avril 2023 L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en la salle commune en mairie de Brosses en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VINCENT, 1er Adjoint au maire. **Sont présents :** Jean-Louis VINCENT, Clément NAULOT, Thomas STEFANI, Annie DUFRESNE, Céline LAMBLOT, François MANDRON, Patrick PECHERY, Maya MOKUS, Corine LEGENDRE **Excusés :** Alain MARC **Secrétaire de séance :** Corine LEGENDRE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du budget 2023
- Affaires et questions diverses

Objet: VOTE COMPTE DE GESTION 2022 - DE_2023_026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VINCENT, 1er Adjoint, remplaçant le maire empêché,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DE_2023_027

Monsieur le Maire étant empêché pour raison de santé est remplacé par Monsieur le Premier Adjoint.
Monsieur le Premier Adjoint ayant eu les fonctions de maire par intérim au cours de l'exercice 2022, quitte la salle le temps du vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Clément NAULOT, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, Alain

MARC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		39 470.07		163 125.66		202 595.73
Opérations exercice	88 848.40	2 173.98	275 307.81	324 418.70	364 156.21	326 592.68
Total	88 848.40	41 644.05	275 307.81	487 544.36	364 156.21	529 188.41
Résultat de clôture	47 204.35			212 236.55		165 032.20
Restes à réaliser	24 469.96	12 791.21			24 469.96	12 791.21
Total cumulé	71 674.31	12 791.21		212 236.55	24 469.96	177 823.41
Résultat définitif	58 883.10			212 236.55		153 353.45

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - DE_2023_028

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis VINCENT, 1er Adjoint
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 212 236.55

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	163 125.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	115 647.34
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**49 110.89**
Résultat cumulé au 31/12/2022	**212 236.55**
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	**212 236.55**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	58 883.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	153 353.45
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - DE_2023_029

Délibération annulée auprès de la Préfecture pour erreur de forme.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - DE_2023_030

Monsieur le 1er adjoint présente le rapport suivant :
Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Brosses,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :
L'adoption du budget de la Commune de Brosses pour l'année 2023 présenté par son 1er adjoint,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 761 271.33 €
En dépenses à la somme de : 761 271.33 €

ARTICLE 2 :
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	151 688.93
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 600.00
014	Atténuations de produits	27 442.00
65	Autres charges de gestion courante	50 945.38
66	Charges financières	2 772.00
67	Charges exceptionnelles	
023	Virement à la section d'investissement	159 847.82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 690.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**485 986.13**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 195.94
70	Produits des services, du domaine, vente	8 857.25
73	Impôts et taxes	194 563.00
74	Dotations et participations	118 002.99
75	Autres produits de gestion courante	6 012.00
76	Produits financiers	1.50
77	Produits exceptionnels	
002	Résultat de fonctionnement reporté	153 353.45
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**485 986.13**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	28 400.00
21	Immobilisations corporelles	193 680.85
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000.00
001	Solde exécution section d'investissement	47 204.35

TOTALDEPENSES D'INVESTISSEMENT	**275 285.20**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 274.94
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 472.44
021	Virement de la section de fonctionnement	159 847.82
024	Produits des cessions	1 000.00
040	Op orde de section à section	2 690.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**275 285.20**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune de Brosses pour l'exercice 2023, tel qu'il lui a été présenté.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question ni information, la séance est levée à 21 heures 10 minutes.